



SNPES PJJ FSU Seine-Saint-Denis
snpespjfsu93@gmail.com

**A La Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-Saint-Denis,
En 2024, on met les équipes à terre, en 2025 on les piétine !**

En avril 2024, nous étions nombreuses, et nombreux, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du département, à nous mobiliser pour exiger des équipes au complet, des conditions décentes de travail et des prises en charge dans un délai raisonnable pour la Seine-Saint-Denis.

La DT 93 et la DIR IDF/OM s'étaient engagées à enfin donner les moyens nécessaires à des conditions de prise en charge efficientes pour les jeunes et les familles et permettre de faire face à l'augmentation de l'activité et aux spécificités du département qui est, nous le rappelons, le plus jeune de France Métropolitaine, et l'un des plus précaires.

A la rentrée 2024, nous avons fait face à des coupes budgétaires sans précédent à la PJJ. De nombreux postes de collègues contractuel.le.s ont été menacés. Le SNPES PJJ FSU 93 s'est fortement mobilisé auprès de vous et avec l'ensemble des organisations syndicales ayant acceptées de participer à l'intersyndicale pour défendre nos missions et exiger au 1^{er} septembre 2024, une prise en charge éducative pour tou.te.s les adolescent.e.s et les enfants à la PJJ.

A la suite de ces coupes budgétaires drastiques, la DT 93, qui s'était pourtant engagée à entamer des travaux d'évaluation des besoins, a décidé de ne pas poursuivre ce travail. Le SNPES PJJ FSU a alors pris la décision de ne plus siéger dans des instances où l'administration invite les organisations syndicales à valider ses orientations désastreuses pour nos jeunes. Ainsi, le 25 juin, la DT93 a tenté de réunir tous les professionnel.le.s pour nous présenter son projet territorial qui ne répond en rien aux besoins identifiés par les équipes et esquive volontairement le mal être de tou.te.s les professionnel.le.s de la Seine-Saint-Denis et le besoin criant dans toutes les structures de moyens humains et financiers supplémentaires.

La semaine dernière, c'est avec stupeur que de nombreux collègues contractuel.le.s ont découvert qu'elles et ils ne seraient pas renouvelés après plusieurs années d'engagement dans des conditions d'exercice difficile. En effet la DT93 n'a pas soutenu la nécessité du maintien des postes renforts malgré des listes d'attente à n'en

plus finir et une pluridisciplinarité qui s'étiole par manque de postes pour les psychologues et les assistant.e.s de service social. Le SNPES PJJ FSU 93 dénonce cette absence de réalisme de la part de la DT93 et de la DIR IDF/OM.

Dans les prochaines semaines, nous devrons dire au revoir à des professionnel.le.s formées et engagées qui sont là, pour certain.e.s, depuis plus de 4 ans ! Des enjeux financiers sont également à prendre en compte puisqu'elles et ils auraient dû recevoir la prime de fidélisation au 1er octobre 2025.

A croire qu'en Seine-Saint-Denis, la fidélité ne paie pas !

Pour celles et ceux qui restent, il va falloir faire face à des listes d'attente qui s'allongent, une pression de plus en plus importante pour gérer les flux comme si un jeune, une famille pouvait se gérer comme un objet ou être pensé comme une ligne d'un tableau Excel.

Les enfants que nous accompagnons sont d'abord des sujets et des citoyen.ne.s en devenir. Ils devront faire face aux inepties des réformes politiques qui se suivent et se ressemblent, toujours plus répressives et déconnectées des besoins de la jeunesse de ce pays, comme nous l'avons vu une nouvelle fois avec la loi Attal qui répond uniquement aux fantasmes sécuritaires de l'extrême droite.

A la rentrée 2025 nous allons devoir faire plus avec moins. Nous devrons continuer de faire face à l'augmentation de l'activité avec encore moins de moyens que ce que nous avions déjà ! Nous pourrions sourire d'un tel bilan de la part de la direction territoriale à l'heure de son départ. Si des collègues, des jeunes et leurs familles ne se retrouvaient pas dans la merde !

Doit-on rappeler à notre administration que l'obligation de moyens dans la prise en charge des mineurs leur incombe également ?

Le SNPES PJJ FSU 93 appelle donc l'ensemble des professionnel.le.s à s'organiser sur les unités, les services et au niveau départemental pour exiger des moyens à la hauteur des besoins afin d'assurer l'accompagnement de tou.te.s les jeunes et de leurs familles qui sont confié.e.s à la PJJ ainsi que des conditions de travail humaines et dignes pour les professionnel.le.s.

Notre voix compte, celle des jeunes et de leurs familles également.

Nous n'avons pas d'autre choix que de nous faire entendre alors mobilisons-nous tou.te.s et tous ensemble !